



**ASSOCIATION POUR LA VERITE
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN
DU PLANTIER née BOUNIOL**

INFORMATION FLASH : ENFIN, UN MANDAT D'ARRÊT EUROPEEN !

L'agence d'information internationale REUTERS annonce de source judiciaire le jeudi 8 avril 2010 qu'un mandat d'arrêt européen est lancé par le Juge d'Instruction GACHON à l'encontre d'Ian BAILEY, le principal suspect dans l'enquête irlandaise.

La justice française cherche en effet à éclaircir les contradictions notoires entre les dépositions de Ian Bailey et celles de certains témoins notamment par des confrontations jamais organisées en Irlande.

La famille de Sophie attendait cet événement depuis très, trop, longtemps !

L'ASSOPH se réjouit de cette annonce qui témoigne d'un engagement réel de la justice française dans l'enquête sur le meurtre de Sophie, perpétré, rappelons-le, il y a 14 ans.

L'ASSOPH a transmis aux medias le texte d'un communiqué que voici :

« L'ASSOPH (association pour la vérité sur le meurtre de Sophie TOSCAN du PLANTIER, née BOUNIOL) se félicite du mandat d'arrêt européen lancé le 19 février dernier par le Juge d'Instruction Patrick GACHON à l'encontre du journaliste Ian BAILEY.

Selon le procureur de la République, cité par l'Agence Reuters jeudi 8 avril, les contradictions entre les dépositions de Ian Bailey et celles de certains témoins lors de l'enquête irlandaise demandent à être éclaircies, notamment par des confrontations jamais organisées en Irlande.

Ainsi relancée par la justice française, 14 ans après ce crime particulièrement sauvage, l'enquête franchit désormais une nouvelle étape.

Depuis sa création fin décembre 2007, notre association n'a eu de cesse de mener des actions en Irlande comme en France, auprès des plus hautes autorités politiques, en liaison avec des associations de victimes irlandaises et avec l'appui déterminé de nos amis irlandais.

Forte de la mobilisation de ses adhérents et de l'appui de nombreuses personnalités, l'ASSOPH poursuivra son combat pour faire enfin éclater la vérité

Depuis juin 2008, la famille de Sophie et l'ASSOPH ont obtenu des résultats importants :

- 1) le dossier d'instruction irlandais a été transmis à la justice française, et l'enquête a pu se dérouler, notamment par une visite en Irlande des juges GACHON et DUTARTRE, puis par l'audition en France de deux responsables de la police irlandaise,
- 2) les juges et, conformément au droit français, notre avocat, Maître Spilliaert, ont pu ainsi travailler sur des constats officiels et non plus sur des articles de presse ...,
- 3) une demande d'audition a été transmise le 16 novembre 2009 par les parties civiles, via Maître Spilliaert, au Juge d'Instruction, mettant en évidence les contradictions, mensonges, omissions manifestes de Ian BAILEY qu'il convenait impérativement de clarifier,
- 4) en décembre 2009, le Juge GACHON a transmis au Parquet une demande de réquisition de mandat d'arrêt européen, celui-ci a été transmis le 19 février dernier par le Parquet aux autorités irlandaises.

L'annonce du 08 avril a donné l'occasion aux parents de Sophie, à l'ASSOPH et à leurs avocats, Me Spilliaert et Me Dupond Moretti, de souligner publiquement l'importance de ce mandat d'arrêt européen après tant d'années de silence.

L'ASSOPH a contribué à ce que cette étape décisive soit franchie mais elle a agi avec discrétion afin de ne pas gêner la progression de la procédure française. Elle reste cependant vigilante car le chemin judiciaire, désormais riche d'espoir, reste long et plein d'obstacles.

Des informations plus complètes seront données lors de l'Assemblée Générale le 17 mai 2010